

LA COPROPRIÉTÉ FACE À LA LOCATION COURTE DURÉE ET TYPE AIRBNB

WE-LV008

1/2 journée
(3 h)

- Cas pratiques
- Support pédagogique
- Quiz d'évaluation finale

Tarif : **130 € HT**

SPÉCIALISATION

OBJECTIFS :

- Qualifier la location et la réguler

NIVEAU & PUBLIC :

Syndic de copropriétaires et autre professionnel de la gestion immobilière.

Prérequis : aucun

MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

Vidéo projecteur, paper-board
Effectif maximum : 50

INTERVENANT(S) :

Formateur : **Professionnel expérimenté en copropriété**
Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

 Programme accessible aux personnes en situation de handicap

PROGRAMME

I - COMMENT SE DÉFINIT LA LOCATION MEUBLÉE DE COURTE DURÉE ?

- Notion de résidence principale /secondaire
- Qu'est-ce qu'un meublé de tourisme ?
- Un aperçu de la fiscalité

II - LES RÈGLES À RESPECTER

- Régime de déclaration ou autorisation préalable
- Dispositif du changement d'usage
- Les obligations pour les plateformes numériques

III - COMMENT GÉRER LES DIFFICULTÉS AU REGARD DE LA COPROPRIÉTÉ

- Quelles sont les clauses « utiles » du règlement de copropriété
- Quelle est la destination de l'immeuble

IV - LES ÉVOLUTIONS JURISPRUDENTIELLES

- Copropriété
- Bailleur
- Locataire

V - LES MOYENS D'ACTION

- Face à un copropriétaire
- Face à un locataire

QUIZ D'ÉVALUATION DE FIN DE FORMATION